



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4326^e séance

Mercredi 13 juin 2001, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Chowdhury	(Bangladesh)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Jingree
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Taylor
	Singapour	M. Yap
	Tunisie	M. Tekaya
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

Renforcement de la coopération avec les pays qui fournissent des contingents

Lettre datée du 31 mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix (S/2001/546).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Renforcement de la coopération avec les pays qui fournissent des contingents

Lettre datée du 31 mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix (S/2001/546)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2001/546, qui contient le texte d'une lettre datée du 31 mai 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, présentant le premier rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2001/535, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Argentine, du Canada, du Ghana, de l'Inde, de la Jordanie, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2001/573, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer de nouveau l'excellente conduite des travaux, assurée par l'Ambassadeur Curtis Ward de la Jamaïque, en tant que Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, qui a négocié ce texte.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Colombie, France, Irlande, Jamaïque, Mali, Maurice, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1353 (2001).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 55.